

CONCOURS « SONDAGE VOYAGES DE GOLF »

Organisé par : Agence Ton Caddie

En partenariat avec : Voyages Chartier

Période du concours : du **23 octobre 2025** au **31 octobre 2025 à 23 h 59** (heure du Québec).

Le tirage aura lieu le 1er novembre 2025.

1. Admissibilité

Le concours s'adresse aux **résidents du Québec âgés de 18 ans et plus.**

Une seule participation par personne est permise.

Aucun achat requis.

2. Comment participer

Pour être admissible, le participant doit :

- Remplir le **court sondage "Voyages de golf"** durant la période du concours.
 - Fournir une adresse courriel valide pour être contacté en cas de victoire.
-

3. Prix

Un (1) gagnant sera tiré au sort parmi les participants admissibles.

Le prix comprend :

- **Un quatuor de golf** (valide pour la saison 2026) au club de son choix parmi :
 - Club de golf du Lac Saint-Joseph (Capitale-Nationale)
 - Club de golf Le Portage (Lanaudière)
 - Club de golf Farnham (Estrie)
- **Un certificat-cadeau de 150 \$** offert par **Voyages Chartier**, applicable sur l'achat d'un forfait (transport aérien, hébergement, transferts) avec le fournisseur **Vacances Transat**.

Le voyage doit être complété **au plus tard le 31 octobre 2026**.

Le prix n'est **ni monnayable ni transférable**.

4. Tirage et annonce du gagnant

Le tirage aura lieu le **1er novembre 2025**.

Le gagnant sera contacté par courriel et devra répondre dans un délai de **7 jours** suivant la réception du message.

En répondant, il pourra confirmer son choix de club et son adresse postale pour la réception des **billets de golf physiques**, envoyés par la poste.

Le nom du gagnant sera publié sur la **page "Concours et promotions" du site Ton Caddie** et communiqué par **infolettre**.

5. Conditions générales

- En participant, les personnes acceptent que leur prénom et leur région puissent être publiés à titre de gagnant.
 - Les informations recueillies servent exclusivement aux fins du sondage et de communication avec le gagnant.
 - Ton Caddie se réserve le droit de modifier, suspendre ou annuler le concours en cas de circonstances hors de son contrôle.
-

6. Partenariat

Le concours est organisé par **Ton Caddie**, en partenariat avec **Voyages Chartier**.

Pour réclamer le prix, le gagnant doit contacter **Voyages Chartier** à **info@voyageschartier.com**.

7. Infolettre

En participant, vous consentez à recevoir des courriels de **l'Agence Ton Caddie**.

Vous pouvez vous désabonner en tout temps via le lien prévu à cet effet.

8. Limitation de responsabilité

En acceptant le prix, le gagnant et ses invités libèrent **l'Agence Ton Caddie, Voyages Chartier** et leurs représentants de toute responsabilité liée à la participation au concours ou à l'utilisation du prix, notamment :

- En cas de problème de réservation, de disponibilité ou de conditions météorologiques ;
 - Pour tout incident survenant avant, pendant ou après la partie de golf ou le voyage.
-

9. Mention importante

Aucun des clubs de golf partenaires n'est organisateur officiel du concours.

Les billets offerts sont uniquement valides pour jouer sur les parcours mentionnés, selon les conditions précisées ci-dessus.

10. Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation complète du présent règlement.

Une copie est disponible sur demande à l'Agence Ton Caddie.

11. Sécurité et protection des participants

L'Agence Ton Caddie ne demandera jamais d'informations personnelles sensibles (numéro de carte de crédit, mot de passe ou autres renseignements privés) via ses réseaux sociaux, son site web, son infolettre ou tout autre moyen de communication.

L'Agence Ton Caddie décline toute responsabilité en cas de fraude ou d'arnaque provenant de tiers se faisant passer pour elle.

Cette mention s'applique à tous les participants, à tous les concours et à toutes les activités organisées ou promues par **l'Agence Ton Caddie**.

Ton Caddie

VOIR LE GOLF